MONLET

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET DU 7 JANVIER 2025

Convocation du 2 janvier 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Christine VALENTIN.

Etaient excusés : M. Roland MEYSSONNIER, ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, M. Raphaël SABY, ayant donné pouvoir à Mme Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8 Nombre de conseillers votants : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés: 10

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

DELIBERATION 2025-01 – ADOPTION D'UNE DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET 2024 DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57;

Vu le budget 2024 du lotissement de la Gare ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	
compte 65822 14 502,89 €	compte 168741 27 237,85 €
	compte 3555 (chap. 040) + 27 237,85 €
REC	ETTES
compte 7011 45 138,36 €	
compte 75888 (chap. 042) 56 157,61 €	
compte 71355 (chap. 042) + 83 395,46 €	
compte 75822 + 3 397,62 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay au titre du contrôle de légalité le : (voir date du timbre de la Préfecture)

Pour copie certifiée conforme,

le Maire,

Philippe RITTER